



Deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE 2 – 4 septembre 2020

Points 9.5 de l'ordre du jour: Stratégie en matière de ressources humaines

Objet du document

1. Solliciter l'approbation du Conseil exécutif pour la Stratégie du Secrétariat en matière de ressources humaines, comme cela est exigé en vue de l'atteinte de l'Objectif organisationnel 5 du Plan stratégique du PROE.

Contexte

2. Le Plan stratégique du PROE 2017-2026 fait ressortir la nécessité de consolider et de réorienter les systèmes, compétences et capacités institutionnelles du Secrétariat afin d'aider ses Membres à obtenir des résultats probants. L'Objectif organisationnel 5 : « **Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune** » concerne les personnes qui constituent le PROE, et qui en sont dès lors la ressource la plus importante. L'élaboration d'une Stratégie en matière de ressources humaines a été considérée et approuvée par le Secrétariat en tant que produit essentiel de son Plan de mise en œuvre des performances, afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif.
3. Le Secrétariat reconnaît l'importance de cette Stratégie dans la définition d'une orientation stratégique pour l'approche à adopter concernant la gestion des ressources humaines, particulièrement en ces temps de pandémie de Covid-19, et dans le contexte d'un marché du travail en mutation rapide. Par conséquent, il exprime sa reconnaissance envers le Conseil exécutif pour les progrès accomplis dans cet important travail.
4. L'équipe de direction du Secrétariat a initié les travaux devant déboucher sur l'élaboration d'une Stratégie en matière de ressources humaines en rédigeant un document de réflexion devant servir de fondement à des discussions à tous les niveaux de l'Organisation. Un expert indépendant a été engagé, qui sera chargé de synthétiser les fruits de cette réflexion et de préparer une première proposition de Stratégie en matière de ressources humaines, laquelle s'inspirera des meilleures pratiques en vigueur au niveau international pour les stratégies de gestion des ressources humaines et pour la gouvernance d'entreprise et offrira des solutions aux besoins organisationnels.

Recommandation :

5. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :
 1. **étudier et approuver** la proposition de Stratégie en matière de ressources humaines dans sa version finale.